

Déploiement de la vidéoprotection sur la voie publique

Suite aux différentes réunions de concertation menées avec les habitant·es entre juillet et novembre 2023, le dispositif de vidéo-protection est progressivement mis en place.

Entre juin et juillet 2024, la municipalité a entamé les premières installations avec 26 caméras de vidéo-protection, suite à différents temps de concertation organisés avec les Gentilléen·nes. Ces dernières sont réparties dans 15 zones de la ville. La vidéo-protection a pour objectif de prévenir les actes de délinquance tout en assurant la tranquillité des riverains. Elles visent également à dissuader les délits environnementaux et les dégradations de l'espace public.

Publié le 19 Septembre 2024